



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/NEP/1  
26 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE NÉPAL (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	2
I.    SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	2 - 3	2
II.   RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	4 - 8	4
III.  STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	9 - 26	5
A.  Stratégie d'ensemble . . . . .	9 - 12	5
B.  Domaines d'intervention proposés . . . . .	13 - 26	6
IV.  ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	27 - 31	10
<u>Annexe.</u> OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE NÉPAL (1997-2001) . . . . .		12

## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec le Népal portant sur la période 1997-2001 coïncide avec le nouveau neuvième Plan de développement. Le cadre de coopération a fait appel à un processus fortement participatif pour définir les axes prioritaires d'une coopération future entre le PNUD et le Gouvernement compte tenu des objectifs du nouveau neuvième Plan, des discussions tenues à la réunion du groupe d'aide en avril 1996 et des conclusions de l'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays.

### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Situation du développement humain. En 1994, le Népal, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 203 dollars, était classé 154e sur 175 pays selon l'indicateur du développement humain. Environ la moitié de la population du Népal vit dans la pauvreté absolue. L'espérance moyenne de vie à la naissance, cause et conséquence de la pauvreté, est de 54 ans et le taux d'alphabétisation n'atteint que 35 %; les taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle sont extrêmement élevés : 100 pour 1 000 naissances vivantes et 850 pour 100 000 naissances vivantes respectivement. Avec un taux de croissance démographique de 2,6 % par an, la progression du revenu (4,7 % par an au cours des 10 dernières années) n'est pas parvenue à réduire sensiblement le niveau de pauvreté. Cependant, du fait que le taux de croissance du PNB (produit national brut) atteint en moyenne 6 % depuis 1995 et que le taux d'inflation se maintient à 8 %, les perspectives économiques s'améliorent de façon générale.

3. Difficultés inhérentes à l'atténuation de la pauvreté. Les politiques de développement menées au cours des décennies écoulées ont mis l'accent sur l'atténuation de la pauvreté et ont contribué à une certaine amélioration de la situation dans les zones urbaines. Cependant, la pauvreté demeure persistante dans les zones rurales. Dans le document introductif au neuvième Plan, l'atténuation de la pauvreté est considérée comme l'objectif primordial. Les quatre domaines cruciaux sur lesquels doivent porter les efforts d'atténuation de la pauvreté sont les suivants :

a) Administration publique et pauvreté. Un facteur crucial pour le succès des interventions de développement est la participation d'une population qui soit intéressée au processus. Le rétablissement de la démocratie en 1990 a été suivi d'initiatives visant à améliorer l'administration locale et la gestion décentralisée des activités de développement. Les comités de développement des districts et des villages jouent un rôle important dans la mobilisation de la population pour la définition des priorités de développement local et pour la planification, la coordination et l'exécution efficace d'activités de développement conformes aux aspirations de la population. La mobilisation sociale, qui réunit femmes et hommes dans des institutions autonomes, renforce la participation de ceux-ci à l'exercice effectif, au niveau local, de leur autorité et de leurs responsabilités; elle comporte des répercussions directes sur l'atténuation de la pauvreté du fait qu'elle contribue, par le biais de l'action communautaire, à mobiliser des ressources extérieures aux fins d'investissements;

b) Emploi et création de revenu. Quatre-vingt pour cent de la population du Népal vivent dans les zones rurales, où une nature stérile, des infrastructures peu développées, un relief montagneux et la faiblesse du capital humain et de la productivité agricole limitent le développement et perpétuent la pauvreté. De surcroît des programmes économiques mal coordonnés ont causé la migration de la population active vers les centres urbains et vers l'Inde. Le Plan perspectif agricole, approuvé en janvier 1996, vise à diversifier les cultures dans les montagnes et les collines, faire construire des routes rurales et accroître la productivité dans la plaine de Terai. Comme il est peu probable que le secteur agricole pourra absorber l'important surplus de main-d'oeuvre, il est essentiel de créer des emplois non agricoles. Le développement du tourisme, qui est axé sur des services de qualité, la protection de l'environnement et l'ouverture de nouvelles destinations dans les zones rurales, peut contribuer à la création d'emplois. Le développement des microentreprises, parallèlement à celui des facilités de microcrédit, offre des possibilités supplémentaires de revenu. Étant donné les faibles niveaux de revenu et d'épargne, l'accroissement des investissements étrangers et l'utilisation optimale des capacités limitées d'entreprise sont essentiels pour tirer parti des nombreux débouchés qui s'offrent à l'activité économique au Népal;

c) Femmes et pauvreté. Au Népal, la dimension féminine de la pauvreté est frappante, la situation des femmes étant bien plus mauvaise que celle des hommes dans la plupart des indicateurs de développement humain. Le Népal est l'un des trois pays au monde où l'espérance de vie des femmes est plus courte que celle des hommes. Les taux élevés de mortalité, notamment de mortalité maternelle, sont dus en partie au mauvais état nutritionnel des femmes : près des deux tiers des Népalaises souffrent d'anémie. Le taux d'alphabétisation des femmes est moins de la moitié de celui des hommes. La participation des femmes à l'économie, notamment la possibilité pour elles d'accéder à la propriété et au crédit, est limitée par la législation et les pratiques sociales. Les interventions nationales d'atténuation de la pauvreté devront remédier aux problèmes des femmes en incorporant la problématique hommes-femmes aux processus socio-économique et politique et à l'administration publique. Cette stratégie sera complétée par des programmes ciblés en faveur des femmes;

d) Environnement et pauvreté. Il existe des liens étroits entre pauvreté et environnement au Népal car la population augmente rapidement alors que les systèmes écologiques sont fragilisés. Le déboisement, l'érosion des sols et la dégradation des bassins versants ont réduit la capacité de charge des sols. Le Gouvernement a pris plusieurs mesures pour gérer et conserver la riche diversité biologique du Népal; il a notamment décidé de réserver 14 % des terres aux parcs nationaux. L'expérience montre que les mesures de protection ne seront efficaces que si elles bénéficient de la participation des communautés. Le Gouvernement, reconnaissant l'importance de la dimension humaine dans la protection de l'environnement, a promulgué plusieurs lois qui permettent à la population de bénéficier de revenus produits par les parcs. Les sources d'énergie de substitution, notamment la micro-hydraulique, peuvent contribuer à atténuer les pressions sur les ressources forestières et offrir de nouvelles possibilités économiques. Il faudra également veiller à ce que les autorités municipales et les industries accordent une attention plus grande à l'amélioration de l'environnement urbain.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

4. Assistance extérieure apportée au Népal. L'assistance extérieure, facteur principal du développement du Népal au cours des quatre décennies écoulées, finance à l'heure actuelle environ 70 % du budget de développement. Approximativement 60 % de l'aide sont accordés sous forme de dons, le solde étant constitué par des prêts assortis de conditions extrêmement favorables. Si l'aide est fournie par de nombreux donateurs, plus de la moitié cependant provient du Japon, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Le grand nombre de donateurs et de projets, conjugué à l'absence de cadres stratégiques permettant de coordonner l'aide et à la relative faiblesse des institutions nationales, met à rude épreuve les ressources humaines et financières du Népal. Le Ministère des finances, qui est chargé de la coordination de l'aide, manque de personnel pour s'acquitter de ce mandat de plus en plus complexe. Le Gouvernement apprécie à sa juste valeur l'assistance importante qu'apporte le PNUD à la coordination efficace des donateurs et il souhaite coopérer avec le PNUD pour renforcer la capacité du Ministère des finances en matière de planification et de gestion de l'aide. Le Népal accueille également avec reconnaissance le soutien fourni par le PNUD pour l'élaboration de cadres et de stratégies de programme respectant les priorités nationales.

5. Répercussions du cinquième programme de pays. Le cinquième programme du Népal comportait cinq domaines d'activité : a) politiques générales et gestion du développement; b) renforcement des secteurs productifs; c) accès aux services de base; d) gestion des ressources naturelles et e) urbanisation et lutte contre la pollution industrielle. Face à l'évolution des réalités politiques au Népal et à la réduction des ressources du PNUD, le Gouvernement népalais et le PNUD ont redéfini avec plus de précision les objectifs du cinquième programme et ramené le nombre de projets de 68 au début du programme à 20 à la fin de 1996.

6. Les réalisations les plus importantes du cinquième programme ont été l'appui à la décentralisation. Après avoir contribué à l'élaboration du cadre de décentralisation en 1992, le PNUD a aidé 20 districts à renforcer leurs capacités de planification participative. Le programme a également favorisé les approches de mobilisation sociale en vue d'une participation populaire accrue au processus de développement. De même, dans le domaine de la préservation de la diversité biologique, le PNUD a fait connaître l'approche communautaire de la gestion des parcs et a joué un rôle crucial dans la promulgation de la loi sur les zones tampons. Une base de données détaillées sur les ressources de la diversité biologique dans la zone de Makalu Barun a été élaborée, et un plan national d'action sur la diversité biologique est actuellement en cours de formulation. Dans le domaine du tourisme, le PNUD a contribué à l'élaboration de la politique du tourisme de 1995 qui préconisait une approche diversifiée pour le développement du tourisme. Le PNUD a ensuite appuyé la mise en place du Conseil népalais du tourisme avec une participation importante du secteur privé. Le soutien qu'il a apporté aux études de faisabilité sur l'énergie hydroélectrique et sur l'irrigation a permis de se procurer des ressources supplémentaires et a renforcé la durabilité de celles-ci grâce à la promotion d'une gestion efficace et de l'intéressement des communautés locales.

7. L'exécution du cinquième programme a montré qu'il était important, pour assurer une efficacité maximale, d'établir des liens systématiques entre

l'assistance générale au niveau national (organismes centraux), le renforcement des capacités au niveau intermédiaire (districts) et l'intervention directe au niveau local (villages et communautés). Elle a contribué à donner une importance plus grande au niveau des districts pour faciliter la coordination horizontale entre les divers organismes gouvernementaux. Ce programme a également démontré l'importance des approches participatives et des partenariats avec la société civile dans la conception et l'exécution du programme et a contribué à ce qu'une attention plus grande soit prêtée aux préoccupations locales et aux questions relatives aux femmes.

8. Avantages comparatifs du PNUD. Le premier cadre de coopération avec le Népal tire profit des avantages comparatifs suivants du PNUD : a) la capacité du PNUD en tant qu'organisme multisectoriel de tenir compte des corrélations dans la conception et l'exécution des programmes d'atténuation de la pauvreté, de protection de l'environnement et de promotion des femmes; b) le rôle de catalyseur du PNUD dans la promotion du dialogue entre le Gouvernement et les secteurs non gouvernementaux; c) la capacité des politiques et instruments du PNUD, tels que l'approche par programmes et l'exécution au niveau national, de promouvoir l'intéressement national aux programmes appuyés par les donateurs.

### III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

#### A. Stratégie d'ensemble

9. Tirant parti de l'expérience acquise grâce à l'exécution du cinquième programme et conformément aux priorités de développement du Népal et au mandat du PNUD en matière de développement humain durable, le premier cadre de coopération sera guidé par une stratégie d'ensemble qui comprend :

a) L'atténuation de la pauvreté en tant qu'objectif primordial de la coopération du PNUD;

b) L'administration décentralisée en tant que point de départ stratégique;

c) L'autosuffisance dans l'accès aux ressources en tant que modalité d'action spécifique.

10. Objectif primordial : atténuation de la pauvreté. Le huitième Plan de développement (1991-1996) et le nouveau neuvième Plan (1997-2002) sont explicites : l'atténuation de la pauvreté est une priorité nationale. Cette question est également une priorité importante pour le PNUD conformément au mandat que lui a confié le Conseil d'administration. Du fait qu'environ la moitié de la population du Népal vit dans la pauvreté absolue, les programmes futurs de coopération entre le PNUD et le Gouvernement seront guidés par l'objectif prioritaire de l'atténuation de la pauvreté.

11. Point de départ stratégique : administration décentralisée. Depuis 1991, le Népal a réalisé des progrès considérables en décentralisant la prise de décisions. Le PNUD a appuyé cet effort national en établissant des liens fonctionnels entre les institutions aux niveaux local, de district et central, qui constituent le cadre opérationnel de l'exécution décentralisée de la plupart

des programmes bénéficiant de l'assistance du PNUD. Dans le cadre de cette structure, la stratégie mettra l'accent sur le niveau du district pour assurer une réponse coordonnée aux besoins en matière de financement, de gestion et d'appui technique au niveau local. L'assistance au niveau central portera essentiellement sur la mise en place des mesures institutionnelles, politiques et juridiques nécessaires qui appuieront les interventions au niveau local afin que celles-ci aient le maximum d'effet sur la vie de la population.

12. Modalité d'action : renforcement de l'autosuffisance et amélioration de l'accès aux ressources. Le PNUD accorde une grande importance à l'autosuffisance à chaque niveau du système d'administration : il appuie en effet le renforcement des capacités des comités de développement des districts et des villages, conformément à la politique de décentralisation du gouvernement. Au niveau communautaire, l'appui du PNUD sera axé sur l'organisation et la démarginalisation des groupes démunis pour leur permettre de mieux aborder les questions qu'ils considèrent comme prioritaires. L'expérience montre que des institutions autonomes organisées sont à même d'utiliser efficacement les ressources et de mener à bien et poursuivre les activités de développement local. Ces institutions sont généralement plus ouvertes, transparentes et autonomes et peuvent être soutenues par l'accroissement de la productivité et du revenu.

#### B. Domaines d'intervention proposés

13. Le PNUD peut contribuer à l'effort national d'élimination de la pauvreté en se concentrant sur quatre domaines d'intervention qui se renforcent mutuellement : administration décentralisée et développement participatif; emploi et formation de revenu; accès des femmes aux services et aux ressources et préservation et protection de l'environnement.

#### Administration décentralisée et développement participatif

14. Le PNUD a apporté une assistance importante aux efforts nationaux de décentralisation et poursuivra son appui par le biais du programme participatif de développement des districts et du programme d'administration locale. Ces deux programmes renforcent les capacités des structures d'administration décentralisée en place et institutionnalisent les processus participatifs pour la gestion des initiatives de développement, renforçant l'accès équitable aux ressources affectées au développement. Ces programmes renforcent les capacités de gestion au niveau intermédiaire (districts) et établissent des cadres réglementaires et d'orientation au niveau central afin de renforcer les activités de développement au niveau local. La stratégie met l'accent sur l'appui au niveau des districts, où les liens avec les organismes techniques de district et les organismes centraux sont facilités par des systèmes d'information et l'élaboration de dispositifs au niveau des districts qui seront intégrés au plan national. Ces programmes renforcent également les capacités des organisations communautaires, de la société civile et des entreprises coopératives du secteur privé qui contribuent à l'amélioration de l'administration locale et des possibilités économiques. Un projet de loi sur la décentralisation, qui constitue un progrès décisif dans la promotion des efforts de développement local, a été présenté au Parlement.

15. Pour renforcer l'assistance au processus de décentralisation, le PNUD : a) accroîtra son appui au niveau central, ce qui contribuera à l'institutionnalisation des réalisations du programme; b) établira des fonds de développement des districts pour mener à bien les activités de développement prioritaires (pour lesquelles l'appui du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et des donateurs bilatéraux est recherché); et c) mettra en place des fonds d'affectation locaux qui permettront d'intensifier le champ d'action des comités de développement des villages afin de mobiliser les communautés et les amener à créer des institutions locales autonomes et de parvenir à une masse critique de connaissances et susciter l'appui à une expansion future grâce aux efforts locaux et nationaux. Un système de contrôle des résultats a été conçu et sera intégré au programme pour accroître l'exploitation des données en vue de l'élaboration de politiques. Le programme peut renforcer les capacités professionnelles de l'Association des comités de développement des districts au Népal qui jouera un rôle important dans la durabilité à long terme de l'initiative de décentralisation. Les liens avec le Programme d'atténuation de la pauvreté en Asie du Sud sont l'occasion d'échanger les données d'expérience en matière de développement local avec les autres pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

#### Emploi et formation de revenu

16. Dans le nouveau neuvième Plan, la création d'emplois est la stratégie qui contribue à la réalisation de l'objectif national d'atténuation de la pauvreté du fait qu'une stratégie d'emploi couronnée de succès dépend d'une croissance généralisée. Cet objectif sera atteint en poursuivant la réforme économique et le développement du secteur privé, l'amélioration de l'accès aux zones rurales et l'établissement de liens entre celles-ci et les zones urbaines ainsi que le développement de l'agriculture, du tourisme et des petites entreprises.

17. Une stratégie d'emploi au Népal doit nécessairement contribuer au développement rural afin d'absorber une main-d'oeuvre en augmentation, notamment dans les montagnes et les collines où la population dépend étroitement de l'agriculture. Le Plan de perspective agricole du Népal met l'accent sur la diversification de l'agriculture dans les montagnes et les collines pour assurer des emplois et des moyens d'existence durables. Le PNUD appuiera ces activités en développant la sériciculture et les cultures arbustives rentables, en facilitant l'accès au crédit et en soutenant les petites infrastructures rurales qui désenclaveront les zones rurales. Ces programmes seront élaborés dans le but de renforcer au maximum leur effet de synergie et leur impact dans les zones cibles tout en s'efforçant de venir à bout des principaux obstacles. Ces programmes qui ont pour objet principal l'amélioration des conditions de vie de la population veillent notamment à assurer la participation des femmes qui sont les principales bénéficiaires.

18. S'agissant de l'emploi non agricole, il y a à l'heure actuelle de très nombreuses activités portant sur le microcrédit et les microentreprises, qui malheureusement ne prennent pas en compte toutes les corrélations. Le PNUD appuiera un programme pilote de création d'emplois dans les microentreprises, qui lie les stages de formation «qualifiante» au développement de l'esprit d'entreprise et à l'accès au crédit et aux marchés. Compte tenu des contraintes qui rendent l'accès au crédit difficile dans les montagnes et les collines, le

PNUD apportera également son assistance pour élaborer des modèles viables facilitant le crédit. Les femmes seront les principales bénéficiaires de ces interventions.

19. La croissance économique continue du Népal nécessitera des investissements étrangers. Le PNUD les favorisera en appuyant la formulation de politiques et de cadres juridiques et l'élaboration d'études des possibilités d'investissement qui tiendront compte de leurs conséquences sur l'environnement. Le PNUD contribuera également à l'exploitation des possibilités d'emploi offertes par le tourisme en renforçant la capacité du Conseil népalais du tourisme de fonctionner en tant qu'entité indépendante pour développer et promouvoir efficacement le tourisme.

#### Accès des femmes aux services et aux ressources

20. Tout effort d'atténuation de la pauvreté au Népal doit prêter attention aux femmes en raison de leur rôle crucial dans l'économie de subsistance, dans la préservation et la protection de l'environnement et dans les soins qu'elles apportent aux générations présentes, passées et futures. Reconnaisant la contribution potentielle des femmes népalaises à l'économie, le Gouvernement a mis en oeuvre un certain nombre de programmes axés sur les femmes. Cependant, ces initiatives ont été menées dans un contexte partiel sans tenir compte des privations multiples endurées par les femmes et elles sont demeurées en marge du développement général. À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Gouvernement népalais s'est engagé à intégrer les femmes au processus de développement. Le PNUD appuiera l'incorporation des questions intéressant particulièrement les femmes dans le processus politique et de planification nationale, en mettant notamment l'accent sur l'administration locale. Au niveau central, le PNUD appuiera l'élaboration de données ventilées par sexe et les mécanismes et moyens visant à intégrer les femmes au processus de développement. Il appuiera également l'élaboration de politiques et de lois visant à faciliter l'accès aux services et aux ressources pour les femmes.

21. Une récente enquête sur les femmes effectuée par le Ministère des femmes et de la protection sociale a indiqué que les femmes des villages considéraient que l'absence d'emplois et de possibilités d'activités rémunératrices et d'éducation étaient leurs principaux problèmes. En conséquence, les femmes seront les principales bénéficiaires de plusieurs programmes importants de création d'emplois portant notamment sur la sériciculture, la diversification de l'agriculture, les microentreprises et le microcrédit. Par ailleurs, tous les programmes bénéficiant de l'appui du PNUD prêteront attention et contribueront à l'intégration des questions relatives aux femmes.

22. Pour remédier au dénuement socio-économiques des femmes, le PNUD lancera un programme de promotion des femmes pour leur permettre d'avoir accès à des installations et services intégrés, l'éducation et la formation étant le principal point de départ, et une approche intégrée reproductible sera adoptée.

23. La propagation de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est liée à la pauvreté et n'affecte pas les hommes et les femmes de la même façon. Les travailleurs migrants et la traite de plus en plus fréquente des fillettes et des jeunes femmes accroissent la vulnérabilité au VIH et au



syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Dans le cadre d'ONUSIDA, le PNUD tirera parti de l'actuel programme de lutte contre le VIH/sida qu'il développera en mettant l'accent sur le plaidoyer, la recherche et l'analyse des politiques ainsi que la formation des professionnels népalais pour faire face aux problèmes posés par le VIH/sida, une grande attention étant prêtée aux fillettes et aux jeunes femmes.

#### Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement

24. Le taux élevé de croissance démographique au Népal dans un contexte essentiellement rural crée une demande importante en alimentation, en combustible et en fourrage pour assurer l'existence de la population. Les pressions exercées sur les ressources naturelles du pays ont abouti à un cercle vicieux de la pauvreté et de l'épuisement des ressources naturelles. L'assistance du PNUD et les efforts communautaires de gestion des ressources naturelles sont importants pour les programmes de diversification de l'agriculture. Le soutien du PNUD élargira la base du programme pilote en cours, financé par Capacités 21, de gestion communautaire des bassins versants. Les communautés rurales seront organisées pour gérer les bassins versants par des actions sociales, économiques et environnementales intégrées. L'accent sera mis sur l'assistance aux communautés dans les activités de production et de préservation de l'environnement comme les cultures de racines et les cultures arbustives qui protègent les sols et évitent leur dégradation. Le Népal est un pionnier dans les systèmes de parcs nationaux et de zones protégées pour la préservation de la diversité biologique. Le défi consiste à mobiliser les communautés dans les zones tampons ou les secteurs à préserver pour gérer les ressources naturelles de façon durable en partenariat avec le Gouvernement. L'expérience acquise dans la démarginalisation des communautés grâce au projet en cours sur les parcs et la population contribuera à la gestion et la préservation participatives des riches ressources de la diversité biologique au Népal. Le PNUD s'efforcera de mobiliser des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour ces initiatives.

25. Le PNUD appuiera l'utilisation des ressources en eau pour des utilisations multiples dans les zones rurales du Népal par le biais du programme de mise en valeur des sources d'énergie en zones rurales. En utilisant la microproduction d'hydroélectricité comme point de départ, le PNUD contribuera à la mise en valeur de systèmes de sources d'énergie aux applications multiples dans les zones rurales pour l'irrigation à petite échelle, l'électrification des zones rurales et les entreprises rurales. Le renforcement des capacités locales de gestion de l'utilisation intégrée de l'eau pour le développement économique et social donnera aux communautés du Népal d'autres moyens d'existence et accroîtra les possibilités d'utilisation durable des ressources forestières.

26. Dans les zones urbaines, les polluants industriels doivent être réduits pour améliorer la qualité de la vie. Le PNUD a fait connaître des mesures efficaces pour minimiser la pollution dans cinq secteurs industriels importants et a contribué à l'adoption de la loi sanctionnant la pollution industrielle au Népal. Pour que cette loi soit efficace, il faudra que les industries appliquent des mesures de lutte contre les effluents et que la capacité nationale de surveillance et de fourniture de services d'appui technique soit développée. Le

soutien continu du PNUD devrait aboutir à une réduction sensible des effluents industriels.

#### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

27. Mise en oeuvre et exécution. L'importance plus grande de l'exécution au niveau national au cours du cinquième programme a entraîné de nombreuses obligations pour le Gouvernement, car une exécution nationale efficace nécessite un système performant de gestion, de coordination et de suivi des programmes. Le PNUD doit systématiser l'appui qu'il fournit au Ministère des finances et aux organismes techniques en convenant de critères visant à assurer l'obligation redditionnelle, en arrêtant des directives concernant l'exécution nationale et en formant les fonctionnaires à la mise en oeuvre des programmes.

28. La gestion et la mise en oeuvre des programmes appuyés par le PNUD seront assurées dans le cadre d'une stratégie décentralisée, les activités étant menées essentiellement en dehors de Katmandou. Toutefois, le PNUD continuera de coopérer étroitement avec les organismes centraux pour la gestion et le suivi d'ensemble des activités du programme et pour l'appui le cas échéant. Les compétences techniques des institutions spécialisées des Nations Unies seront mises à profit pour l'exécution des activités lorsque des apports spécialisés spécifiques à certains secteurs sont nécessaires. Conformément à la pratique établie, on fera largement appel aux experts et consultants nationaux, et les partenariats avec le secteur privé seront renforcés, en particulier dans les programmes portant sur la création d'emplois. Des dispositions seront prises pour l'utilisation de modalités rentables telles que les Volontaires des Nations Unies, les services consultatifs internationaux de courte durée des Nations Unies (UNISTAR), le transfert des connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés (TOKTEN) et la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

29. Suivi et évaluation. Un système rigoureux de suivi et d'évaluation comprendra des indicateurs d'impact plus puissants pour la conception des projets. Le suivi des produits sera étroitement lié à la planification annuelle des activités et au décaissement trimestriel des fonds. Outre des examens annuels du projet, des examens semestriels seront effectués au niveau du programme. Les études d'impact et l'évaluation de chaque domaine d'activité seront effectuées tous les ans, et l'ensemble de la coopération du PNUD avec le Gouvernement népalais en vertu du cadre de coopération sera soumis à un examen trisannuel officiel. Le mécanisme d'examen tripartite permettra d'évaluer les progrès enregistrés dans l'exécution des projets et de modifier la conception, la stratégie ou les activités du projet le cas échéant.

30. Mobilisation des ressources. La mobilisation des ressources pour le Népal sera assurée dans le cadre d'une stratégie triple : a) liaison de l'élaboration des programmes avec la mobilisation des ressources en incorporant des activités spécifiques de mobilisation des ressources dans chaque domaine d'activité; b) interaction continue avec les donateurs pour appuyer certains des programmes les plus prometteurs tels que : i) le programme de microproduction d'hydroélectricité; ii) le programme de développement des districts; et iii) le programme national de prévention et de lutte contre le VIH/sida, par la

formulation de propositions spécifiques; et c) la mobilisation de ressources autres que les ressources de base, notamment le FENU, le FEM et Capacités 21.

31. L'objectif général de mobilisation des ressources pour le Népal, non compris les ressources des MCARB 1.1.2, qui seront affectées ultérieurement, est fixé provisoirement à 62,2 millions de dollars. Les ressources des MCARB 1.1.2 peuvent être utilisées jusqu'à concurrence de 20,9 millions de dollars, sous réserve de la disponibilité des fonds et de programmes bien conçus axés sur le développement humain durable.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE NÉPAL (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP	10 057	
MCARB 1.1.1	31 335	Affectation immédiate au pays.
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cet ordre de grandeur est présenté aux fins de planification uniquement. L'affectation réelle dépendra de l'existence de programmes de haute qualité. Toute augmentation des pourcentages sera également tributaire de la disponibilité des ressources.
Autres ressources	237	RSP
AFPP/AST	1 200	
Total partiel	42 829 a/	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation du Gouvernement aux coûts	-	
Fonds pour le développement durable FEM Capacités 21	2 100 776	
Participation de tierces parties aux coûts	5 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'allocation spéciale et autres fonds FENU UNIFEM ISP	11 300 59 100	
Total partiel	19 335	
TOTAL	62 164 a/	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur affectation ultérieure.

Abréviations : AFPP = appui à la formulation des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; ISP = Initiative à l'appui des stratégie d'élimination de la pauvreté; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; RSP= ressources spéciales du Programme; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.